

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSCRIPTION

Conçus pour les Jeunes, les séjours « Nature Pour Tous » sont déclarés auprès des services départementaux de la Jeunesse et des Sports, ce qui implique le respect des normes en vigueur tant au point de vue pédagogique et sanitaire que de la sécurité. L'inscription dans un séjour est soumise à l'adhésion à Nature Pour Tous et au paiement d'une cotisation annuelle (16 euros). Celle-ci n'est pas incluse dans le prix du séjour et est à verser des la réservation par chèque à l'ordre de Nature Pour tous. L'inscription à l'un des séjours « Nature Pour Tous » implique également l'acceptation pleine et entière du règlement intérieur disponible sur notre site internet ou par courrier mail ou postal.

COMMENT S'INSCRIRE ?

ETAPE 1

Choisir votre séjour. Pour cela, 2 possibilités :

- consulter nos sites internet : www.coloniesnature.com ou naturepourtous.fr.
- Demander un catalogue par téléphone (04 77 73 25 74) ou par email : (contact@coloniesnature.com).

ETAPE 2

Réservez par téléphone (04 77 73 25 74)

ou directement sur notre boutique : www.coloniesnature.com

Pour que votre inscription soit prise en considération, vous devez absolument avoir effectué le règlement de l'acompte (30% + règlement de la cotisation 16 euros) ou de la totalité du séjour par chèque (NATURE POUR TOUS - BP18 - 42740 ST-PAUL-EN-JAREZ) , virement ou CB (via notre boutique www.coloniesnature.com).

ETAPE 3

En retour vous recevrez **une facture/confirmation d'inscription/fiche de complément de dossier** reflétant les conditions, notamment de prix et de séjour, **un dossier d'inscription à nous retourner dans les 8 jours.**

Nous vous demandons de nous envoyer le plus tôt possible tous les documents complémentaires nécessaires au bon fonctionnement du séjour.

Dès que possible, nous vous communiquerons :

- les informations concernant le déroulement du séjour, le départ et le retour. Les horaires étant donnés par la SNCF ou les compagnies aériennes, ils peuvent subir des modifications de dernière minute indépendantes de notre volonté.

ETAPE 4

Le solde du paiement devra être effectué **au plus tard 21 jours avant le début du séjour,**

soit par chèque, bons caf, chèques vacances, participations de CE (par correspondance à NATURE POUR TOUS - BP18 - 42740 ST-PAUL-EN-JAREZ)

soit par virement ou CB via le site internet : www.coloniesnature.com

En cas d'inscription dans les 21 jours précédant le départ, vous devez nous adresser l'intégralité du prix du séjour.

Nos prix comprennent :

- l'hébergement en pension complète,
- le cas échéant, les transports liés au séjour,
- les activités
- l'encadrement pédagogique qualifié,
- le matériel pédagogique, les visites et excursions éventuelles décrites dans les programmes,
- la couverture d'une assurance de responsabilité civile.

FORMALITE POUR LES SEJOURS A L'ETRANGER

Les participants de nationalité française devront se munir des documents suivants selon le pays de destination :

- La carte d'identité ;
- Une autorisation de sortie du territoire (délivré par le commissariat de police ou la mairie) ;
- Le passeport en cours de validité (passeport biométrique obligatoire pour les Etats Unis et le Canada) ;
- La carte européenne d'assurance maladie, délivrée par la Caisse Primaire d'assurance maladie, en vue de l'éventuelle prise en charge de frais de santé. Les participants d'autres nationalité devront se renseigner auprès du consulat du pays de leur destination.

AIDES AUX VACANCES

Les organismes suivants peuvent, sous certaines conditions, verser des aides pour couvrir une partie du solde du montant du séjour : Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Comité d'Entreprise, services sociaux, associations caritatives : renseignez-vous auprès d'eux. sont pas contractuelles.

MODIFICATIONS ET ANNULATIONS DES SEJOURS

En cas d'annulation du séjour du fait de « Nature Pour Tous », sauf lorsque celle-ci est imposée par des circonstances majeures, pour assurer la sécurité des enfants ou à cause de l'insuffisance du nombre de participants, la famille obtiendra le remboursement immédiat des sommes versées, à défaut d'un accord amiable sur un séjour de substitution,

Lorsque, avant le départ, le séjour est modifié du fait de « Nature Pour Tous », il est possible dans un délai de 7 jours après en avoir été averti, soit de mettre fin à sa réservation sans pénalité et obtenir le remboursement immédiat des sommes versées, soit d'accepter de participer au séjour modifié. Un avenant au contrat sera établi, tenant compte de ces modifications.

REGLEMENT INTERIEUR

Tout manquement grave à la discipline sera signalé aux parents et l'exclusion pourra être prononcée. Dans ce cas, aucune somme ne sera remboursée et les frais occasionnés par ce retour seront à la charge de la famille.

RECLAMATIONS

Les réclamations éventuelles concernant les séjours devront être adressées par lettre recommandée à « Nature Pour Tous », dans un délai d'un mois après le séjour.

Toutefois, la responsabilité de l'association ne saurait être engagée en cas de perte, de détérioration ou de vol d'affaires personnelles, objets de valeurs ou espèces.

Frais d'annulation :

Toute annulation, quel qu'en soit le motif, doit être notifiée par lettre recommandée.

Elle entraîne dans tous les cas une retenue de 35 € si elle est notifiée à plus de 30 jours avant le départ.

Par la suite, le barème appliqué sera de :

- 25 % du prix total du séjour pour toute annulation survenant entre 30 et 21 jours du départ.
- 50 % du prix total du séjour : de 20 à 08 jours du départ.
- 75 % du prix total du séjour : de 07 à 02 jours du départ.
- 100 % du prix total du séjour : moins de 02 jours du départ.

Important : la cotisation d'adhésion n'est jamais remboursable.

Attention :

Les photos illustrant les séjours dans le catalogue ou sur les sites internet ne sont pas contractuelles.

